

ÉLECTIONS DANS LES PETITES ENTREPRISES
DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE

**LE SYNDICALISME A PERMIS DE NOMBREUSES AVANCÉES
SOCIALES AU COURS DE L'HISTOIRE : CONGÉS PAYÉS,
PROTECTION SOCIALE, RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, ETC.**

Aujourd'hui, les salarié·es doivent continuer à s'engager dans la lutte revendicative.

La branche des services de l'automobile comptabilise :

- plus de **421 000 salarié·es** ;
- plus de **170 000 entreprises** ;
- et **68 354 jeunes en formation**.

Ses activités sont : les auto-écoles, les garages, les loueurs, les parkings, les poids lourds, les services rapides, les cycles, les stations services, les contrôles techniques, la déconstruction et le recyclage.

Salarié·e dans une TPE, PME, ou grande entreprise, connaissez-vous la convention collective ?

Est-elle appliquée ? Vos droits sont-ils respectés ?

MÊMES DROITS POUR TOU·TES LES SALARIÉ·ES

Nous connaissons tou·tes dans nos relations, nos proches, au moins un·e salarié·e travaillant dans les services de l'automobile.

Notre enjeu revendicatif est de conquérir les mêmes droits pour tou·tes les salarié·es, petites ou grandes entreprises.



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024

IRP AUTO APASCA

IRP Auto Apasca est l'Association paritaire de l'action sociale et culturelle de l'automobile.

Connaissez-vous IRP Auto-Apasca ? Le grand comité d'entreprise des services de l'automobile, pour tou·tes les salarié·es des petites, moyennes et grandes entreprises.

IRP Auto Apasca vous accompagne au sein de votre vie quotidienne, dans des domaines aussi variés que les vacances, les loisirs, les spectacles, les séjours scolaires et les études des enfants.

IRP Auto Apasca permet de bénéficier d'une aide sociale. Le groupe IRP Auto est à vos côtés à chaque moment de votre vie et vous propose une aide sociale en cas de difficulté financière, problème de santé, situation de handicap ou de maternité. Vous accompagnez un·e proche

fragilisé·e ? Découvrez nos solutions de répit pour les aidant·es ! Avec IRP Auto vous bénéficiez d'une aide également en cas de catastrophe naturelle, pour favoriser votre retour à l'emploi et pour vos démarches administratives : pensez-y !

IRP Auto Apasca favorise l'insertion des jeunes salarié·es en contrat de professionnalisation dans la vie active, avec des prestations adaptées en contribuant notamment au financement de l'apprentissage de la conduite automobile et de la moto.

N'hésitez pas à solliciter les différent·es administrateur·ices qui siègent dans les différentes commissions.

Pour toute question, vous pouvez contacter le secrétariat des services de l'auto au 01 55 82 86 48 ou par mail à servicesauto@ftm-cgt.fr

MINIMA GARANTIS

Une fois par an, nos salaires minima garantis évoluent. Aucun·e salarié·e ne peut être payé en dessous de ces minima conventionnels négociés dans la branche.

LA CONVENTION COLLECTIVE INCLUT UNE PRÉVOYANCE

La prévoyance est rendue obligatoire par la convention collective nationale des services de l'automobile ; vous êtes couvert lorsque vous êtes en maladie (par exemple jusqu'au 45^e jour de maladie, maintien du salaire, et du 46^e jour au 181^e jour, c'est la prévoyance qui prend le relais).

CAPITAL DE FIN DE CARRIÈRE

Au moment de votre départ à la retraite, vous pouvez percevoir une indemnité de fin de carrière versée sous réserve de condition d'âge et d'ancienneté dans la profession.

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUR·SES DE LA MÉTALLURGIE CGT REVENDIQUE ENTRE AUTRES :

- un Smic à 2 000 euros bruts ;
- l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ;
- une prime d'ancienneté ;
- un treizième mois ;
- la reconnaissance de la pénibilité.

SUIVEZ LA CGT DE LA MÉTALLURGIE



FACEBOOK



LINKEDIN



FLASHER CE CODE POUR TÉLÉCHARGER ANONYMEMENT ET GRATUITEMENT DES FICHES PRATIQUES POUR CONNAÎTRE VOS DROITS



Élections dans les entreprises de moins de 11 salarié·es



25 novembre au 9 décembre 2024